



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

‡ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 338 97 38

Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE LA HAYE (ACTE DE 1960)

Taxe étatique d'examen de nouveauté selon l'article 15 : République de Moldova

1. Les utilisateurs de l'Arrangement de La Haye sont informés qu'à partir du 1^{er} septembre 1998, la désignation de la République de Moldova dans le cadre d'une demande de dépôt international sera assujettie au paiement d'une taxe étatique d'examen de nouveauté. Ladite taxe, qui ne se superpose pas à la taxe étatique ordinaire, comprend un montant de 60 francs suisses pour un dessin ou modèle et un montant de 12 francs suisses pour chaque dessin ou modèle supplémentaire contenu dans le même dépôt.

2. Une version révisée du formulaire de demande de dépôt international sera mise à la disposition des déposants en temps utile et sera également disponible sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://www.OMPI.int>.

Le 23 juin 1998